



L'inspection générale épingle la réforme du bac



La réforme du bac à son tour pointée du doigt. En janvier dernier, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) a publié une note assez sévère sur la réforme du lycée général et technologique, qui introduit le nouveau bac. Celui-ci fait surface alors qu'un autre rapport, de la Cour des comptes cette fois, note les faiblesses de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE), qui introduit Parcoursup.

Dans les deux cas, ce n'est pas la philosophie des réformes qui est mise en cause, mais leur application sur le terrain. Ainsi, la note de l'IGESR, qu'Educpros a pu consulter, s'attarde particulièrement sur les difficultés techniques et pratiques rencontrées lors de la mise en œuvre de la réforme.

Lire aussi : Avec la réforme du bac, les enseignants rentrent dans le flou

Les options facultatives, victimes collatérales □ ?

D'une part, les membres de la mission de suivi déplorent que "l'attention [soit] trop focalisée sur les enseignements de spécialité (...) au détriment de l'intérêt porté au tronc commun". Des spécialités dont les programmes sont "considérés comme ambitieux pour les élèves et mettent même parfois en difficulté les professeurs".

La possibilité de personnaliser les parcours a également des effets secondaires. "L'abandon d'une spécialité de première n'entraînera pas forcément une réduction des combinaisons de classe de terminale", prévoit l'IGESR. A craindre : "L'existence potentielle de groupes à très faibles effectifs, ce qui va grever lourdement les dotations horaires globales."

Au-delà de la question des moyens, "un enjeu de ressources humaines" est également

redouté. Dans ce contexte, les grandes perdantes seront les options facultatives qui, dans certains établissements, "risquent de ne plus pouvoir être financées".

Lire aussi : "On va devoir abaisser le niveau des maths dans le supérieur"

Élevés séduits par la réforme, mais "cobayes" de sa mise en place

Concernant l'organisation de l'année scolaire, "les avis sont très contrastés sur les E3C (épreuves communes de contrôle continu, NDLR)", remarquent les co-pilotes de la mission de suivi. Pour les parents, ils "apparaissent comme un élément de complexité excessive". Pour les élèves, "cela les met constamment sous la pression de l'évaluation". Quant aux chefs d'établissement, ils "ont l'impression de se transformer en 'petites DEC' (divisions des examens et concours, NDLR) chargées d'organiser en continu des examens".

Pourtant, "on note une appréciation souvent positive de la logique de la réforme". Ce qui plaît : "une ouverture plus grande que les anciennes séries du bac", "des combinaisons inédites", "la satisfaction évidente d'avoir choisi" et "l'accroissement de l'offre de formation".

C'est donc bien sa mise en place qui pose des problèmes. Dès le mois de septembre, des élèves du lycée Montaigne, à Paris, disaient "craindre le contrôle continu, même si le fait d'avoir choisi leurs matières avait décuplé leur motivation". Deux mois plus tard, au lycée Daumier de Marseille, une lycéenne avouait : "Chaque note est une angoisse", tandis que d'autres élèves de première se qualifient eux-mêmes de "cobayes de la réforme".

Le MEN assume son calendrier

Même en cette période de confinement, les élèves s'interrogent beaucoup moins sur l'organisation de la classe à distance que sur les résultats des E3C. Prévus pour le 15 mars, ceux-ci sont en effet retardés de plusieurs jours, voire semaines, car toutes les commissions d'harmonisation n'ont pas pu se tenir.

Celles qui se sont tenues l'ont d'ailleurs été tardivement. Si bien que "jeudi dernier (le 12 mars, NDLR), des collègues ont reçu des lots de copies à recorriger", pointe Claire Guéville, syndicaliste au Snes-FSU en charge du lycée. Cela trahit non seulement une organisation encore en rodage, mais également le sentiment d'évaluation permanente qui pèse cette année sur les élèves de première.

Pourtant, interrogés à plusieurs reprises sur le sentiment de précipitation concernant la réforme, le ministre Jean-Michel Blanquer comme son directeur général de l'enseignement scolaire Edouard Geffray assument la mise en place de cette nouvelle organisation le plus tôt possible, pour en faire profiter un plus grand nombre d'élèves.

Lire aussi : Réforme du bac : "avoir un socle solide pour mieux réussir dans le supérieur"

(E. Geffray)

Les populations défavorisées les plus touchées par les difficultés

Dans son rapport sur la loi ORE, la Cour des comptes a aussi pointé du doigt son impact sur le lycée. "La politique d'orientation doit être revalorisée et mieux structurée", écrit le rapport. D'une manière générale, la Cour des comptes regrette que les lycéens ne soient pas assez accompagnés dans leurs démarches d'orientation. Non seulement car les créneaux dédiés ne sont pas efficacement définis, mais aussi parce que les professeurs manquent de formation et d'informations, ou ont du mal à assumer ce rôle.

Par ailleurs, comme avec la réforme du bac, ces éléments se ressentent plus fortement chez les populations défavorisées, alors même que les réformes étaient censées réduire les inégalités.